



PV n°11 du 11 mai 2026.

Membres présents : Mmes Cerrone , Lau
MM. Caubergh, Dheur, Draguet, Germay, Grignet, Joniaux, Lejeune et Schroyen

Membres excusés : MM. Dardinne, Halin et Lrousseaux

Invitée du CDA excusée : Mme Joliet (Départements championnat, éthique et égalité des chances)

Le PV n°10 du 13 avril 2026 ainsi que le rapport d'activités ont été approuvés à l'unanimité.

1. Ouverture de séance

La séance est ouverte par le vice-président avec un échange sur l'organisation des réunions futures. Une **proposition** visant à uniformiser l'horaire des convocations à 19h00 est évoquée, tout en conservant la possibilité de prévoir un aparté entre parlementaires lorsque nécessaire.

2. Divers administratifs

Mutations et simplification administrative

Les membres rappellent qu'une mutation ne peut être refusée qu'en suivant une procédure réglementaire stricte, notamment en cas de cotisation impayée ou de matériel non restitué. Il est précisé que des preuves et rappels doivent être fournis.

Licence coach allégée

Les parlementaires prennent acte de la communication de l'AWBB relative à la simplification du parcours de formation des coaches dès la saison 2026-2027.

La possibilité d'obtenir directement la licence coach P2 à P4 via la formation « MSIn Maxibasket 3.0 » est accueillie favorablement. Les membres saluent cette simplification administrative et encouragent la poursuite de cette dynamique.

Communication complémentaire de l'AWBB relative à la formation des entraîneurs ([lien fourni par l'AWBB](#)).

3. Assemblée Provinciale du 20 mai

Les parlementaires prennent connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Provinciale du 20 mai 2026. Une attention particulière est portée au vote relatif au maintien des séries seniors à 14 équipes, dans le contexte du passage de la R2MM à 12 équipes dès la saison 2026-2027 et des conséquences potentielles sur le nombre de descendants en provinciales.

Les modalités de vote sont également évoquées, notamment concernant le système de voix par équipe ou par club selon les matières concernées, ainsi que le vote spécifique relatif aux playoffs.

4. Proposition AWBB – Simplification administrative et refonte des frais

Les parlementaires débattent longuement de la proposition transmise par le Conseil d'Administration de l'AWBB relative à la simplification administrative et à la refonte des frais liés aux clubs, équipes et membres.

Le débat fait apparaître deux visions :

- soutenir davantage les clubs de haut niveau afin d'éviter leur disparition.
- préserver un système de solidarité favorable aux plus petites structures et à la formation.

Principaux points abordés

Les discussions portent principalement sur :

- les articles **PF10** et **PF18** concernant les licences collectives et le Fonds des Jeunes.
- les indemnités de formation **PM12**.
- les droits d'affiliation et de mutation (**PA97**, PM2, etc.).
- les conséquences financières pour les clubs.

Fonds des Jeunes et licences collectives

Les membres constatent que la réforme proposée réduirait fortement les montants liés aux licences collectives pour les clubs évoluant aux plus hauts niveaux.

Une analyse plus poussée met en évidence que les clubs disposant d'équipes nationales (TDM/TDW) ou régionales seniors seraient globalement favorisés. À l'inverse, les clubs ne disposant que d'équipes provinciales seniors seraient davantage impactés, particulièrement ceux possédant plus de six équipes de jeunes.

PM12 – Indemnités de formation

Les indemnités de formation (PM12) resteraient maintenues afin de soutenir les clubs formateurs.

Toutefois, plusieurs membres estiment que ce mécanisme ne compensera pas nécessairement les pertes liées à la diminution du Fonds des Jeunes, notamment pour les petits clubs qui forment mais voient peu de joueurs accéder aux divisions nationales.

5. Prochaines réunions

- **Assemblée Provinciale (AP)** : 20 mai 2026 (BC Tores Liège – Chênée)
- **Assemblée Générale (AG)** : 13 juin 2026
- **Réunion des parlementaires**

La dernière réunion de la saison 25-26 aura lieu le lundi 8 juin 2026 à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur

Secrétaire – Rédacteur